



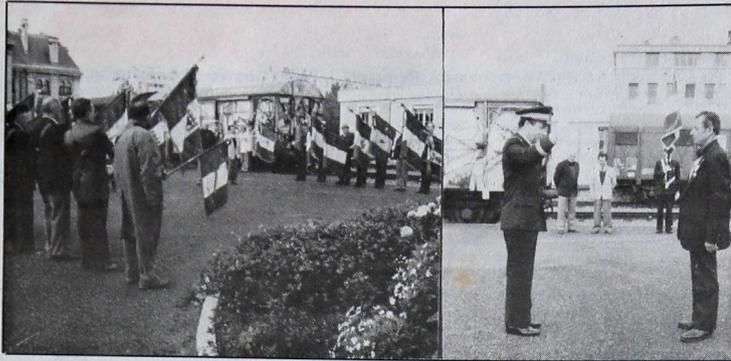
# COMMÉMORATION et SOUVENIR

11 NOVEMBRE 1918 — DANS L'ÉMOTION ET LE RECUEILLEMENT

• En ce 72<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice ayant mis fin à la première guerre mondiale, les cheminots n'ont pas manqué d'exprimer leur reconnaissance à leurs grands aînés survivants de 14-18.

Des cérémonies se sont déroulées à la Direction générale, dans les gares de la capitale et établissements de tous les réseaux, ainsi que dans les cités devant les monuments où sont gravés les 1.700.000 noms des morts dans la fournaise.

— A La Rochelle, la section et son drapeau étaient présents parmi d'importantes délégations d'A.C.V.G. Sur le quai n°1 parmi la



foule de participants, notre camarade Claude LE-

GRAND reçut la Croix du Combattant A.F.N. par le

commandant Bernard FOULON.

— A Roanne, devant la stèle pavoisée, cinq gerbes furent déposées par les cheminots A.C., les évadés, les syndicats, la sous-préfecture et la gare de Roanne.

Au milieu des drapeaux, après la minute de silence, notre ami DURIF céda la parole à M. BEAU qui donna lecture du manifeste de l'UFAC. On notait la présence des autorités civiles et militaires : M. LEGRIX, sous-préfet ; M. Jean AUROUX, député-maire ; M. DEBATISSE, président des Cheminots Anciens Combattants ; M. MIGNARD de l'ANACR ; M. NIVAGGIOL, des R.G. ; ainsi que le commissariat.

## AMIENS



L'appel des victimes par André LALOU, et André CAROUGE

Tous les ans la section locale de l'ANCAC participe à la cérémonie solennelle aux Monuments aux Morts à la mémoire des 23 Picards qui périrent dans le « train de la mort » le 2 juillet 1944.

D'importantes personnalités ont participé à cette manifestation parmi lesquelles M. le Préfet ; M. LARCHER, directeur de l'Office des Anciens Combattants ; M. le Député-Maire et le général DE PERCIN.

L'appel des Victimes fut prononcé par A. LALOU de l'ADIRP et André CAROUGE, responsable de l'ANCAC à Abbeville, l'un des rares rescapés de ce train maudit.

## L'HISTOIRE DU 7<sup>e</sup> BATAILLON DU ROYAL-SUSSEX

En gare SNCF d'Amiens Saint-Roch, le 19 mai 1990, une émouvante cérémonie rappelait une tragédie qui s'insère dans les nombreux combats anonymes et perpétue le courage inouï du 7<sup>e</sup> Bataillon du Régiment Royal du Sussex (Angleterre) qui résista, avec des moyens dérisoires à l'offensive allemande du 18 au 20 mai 1940.

Spécialisés dans les travaux des voies ferrées et l'entretien des liaisons ferroviaires, ces hommes vont subir un baptême du feu qui va laisser de lourdes pertes parmi leurs rangs.

Sans communication, coupés de l'Etat-Major, ils vont remplir leur mission et tenter de s'opposer à l'avance allemande.

Occupant une position défensive, les hommes du 7<sup>e</sup> Bataillon Royal Sussex vont se dresser contre une colonne allemande composée d'infanterie, de blindés et d'artillerie de campagne.

Inégal, meurtrier sous le déluge de fer qui les assaille, les Anglais vont résister opiniâtrement, même devant les bombardiers en piqué.

A court de munitions, ils seront contraints de se rendre.

Sur les 701 Anglais qui avaient quitté la gare, 70 seulement restaient : le régiment n'existait plus, mais son action désespérée avait permis le repli d'autres unités...

Avant de découvrir la plaque du souvenir qui rappelle que là, des hommes surent mourir, par devoir, pour l'honneur... sur une terre qui n'était pas la leur, une importante allocution fut prononcée en présence de nombreuses personnalités civiles et militaires.

Depuis des années, nos amis Anglais viennent régulièrement en pèlerinage sur les lieux du drame vécu par leurs concitoyens.

Puisque le sang des leurs a coulé en même temps que celui de nos camarades, ils seront systématiquement honorés aux mêmes occasions et en même temps qu'eux.

Avec les rescapés et les familles des victimes, une fraternité chaleureuse continue de resserrer les liens de l'amitié franco-britannique.



Paul SOYER (fils de cheminot travaillant à la gare St-Roch) et le président du Royal-Sussex après l'inauguration de la plaque du Souvenir

## CHATEAUBRIANT 49 ans déjà...

Mercredi 22 octobre 1941, Carrière de CHATEAUBRIANT, 27 patriotes désignés par le gouvernement de la collaboration furent fusillés par les nazis.

Suivis par un camion, les 27 martyrs dont le plus jeune Guy MOCQUET avait tout juste 17 ans, se rendirent sur les lieux du supplice en chantant « La Marseillaise ».

— Dimanche 21 octobre 1990, plusieurs milliers de participants se rendirent à pied devant la stèle pour leur rendre un vibrant hommage et se souvenir du sacrifice de leur vie pour que notre pays continue de vivre dans la paix et la liberté.

— Suivirent les allocutions d'Yves MOREL pour la F.N.D.I.R.P. et de Pierre BLOTTIN pour le Parti Communiste Français.

— Une évocation de cette tragédie écrite par Jacques GAUCHERON et mise en scène par Pierre FOREST fut ensuite présentée avec le concours de Claudine RAMUS, Marc OGERET et Xavier BRIERE.

L'ANCAC était représentée par son drapeau ainsi qu'une délégation de nos camarades parmi lesquels André BERTHET, Gabriel BRETEAU, Louis FRONTEAU et Claude TISSERAUD.

## ROANNE

Les Anciens Combattants cheminots n'ont pas oublié. Une délégation s'est rendue au cimetière de Roanne pour déposer une plaque-souvenir sur la tombe de M. Jean-Claude ROIRON : plaque déposée par son compagnon de travail M. Félix EYRAUD.

Puis ensuite au cimetière de Riorges, sur la tombe de M. Jean RAMOUSSE : plaque déposée par M. Joseph MAZIOUX, en présence des familles, de M. Alain HOSNIER vice-président, M. Robert PROST, porte-drapeau, ainsi que de nombreux cheminots actifs et retraités.

L'association remercie Mme RAMOUSE du don reçu lors de cette cérémonie.



Beaucoup ignorent qui fut Roland GARROS ; il faut rappeler que le 23 septembre 1913, il réalisa la première traversée de la Méditerranée, sans escale, de St-Raphaël à Bizerte (Tunisie).

• Aviateur prestigieux, engagé volontaire en août 1914, il met au point le tir à travers l'hélice et remporte trois victoires avant d'être fait prisonnier.

Le 5 octobre 1918, quelques jours avant l'Armistice, il meurt en héros, à l'âge de 30 ans, pour la défense de sa patrie.

Passants, lorsque vous vous rendez au stade qui porte son nom, arrêtez-vous devant cette plaque commémorative, oubliez un instant la petite balle de tennis qui parfois vous fait frémir... Une simple pensée pour ce grand patriote... A la fin du service, set et match... vous serez moins indifférent.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UFAC

## PARIS, 13-14 OCTOBRE 1990 (SUITE)

### COMMISSION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Les Anciens Combattants pour un Monde de Liberté, de Paix et de Solidarité

« A l'aube du troisième millénaire, nous sommes au carrefour de l'angoisse et de l'espérance entre la menace qui pèse sur le monde et les immenses possibilités de progrès ». Ainsi s'exprimaient les participants à la « 2<sup>e</sup> Rencontre mondiale des Anciens Combattants, Résistants et Victimes de guerre » (Vienne, le 3 décembre 1986) dans une « Déclaration solennelle » en clôture de l'Année Internationale pour la Paix proclamée par l'ONU. Ils affirmaient, en outre, unanimement, dans le « Document Final » de leur rencontre :

« En cette fin du XX<sup>e</sup> siècle, nous voulons ensemble, de toutes nos forces, par des actions appropriées contre la violence, l'oppression et la guerre, et par des chemins nouveaux, contribuer au développement de l'humanité, dans un monde plus juste, plus libre, plus solidaire et plus fraternel ».

L'UFAC a souscrit à cet engagement solennel. Elle a contribué, pour une part, aux changements intervenus dans le monde au cours des quatre années nous séparant de la Rencontre mondiale et qui vont dans le sens des aspirations de la communauté internationale des Anciens Combattants.

L'UFAC s'est réjouie des premières mesures de désarmement atomique intervenues entre les USA et l'URSS, des mesures unilatérales de réduction des forces armées, des armements et des budgets militaires en cours dans plusieurs pays, des mesures de confiance et de sécurité mises en œuvre dans le cadre de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, des

progrès dans les négociations en cours et ayant pour objet de les développer et d'entreprendre le désarmement conventionnel en Europe, d'aller vers l'élimination universelle des armes chimiques, de procéder à de nouvelles réductions des armements atomiques de l'URSS et des USA

L'UFAC a suivi, avec confiance, les changements en cours en Europe dont elle attend qu'ils contribuent à mieux garantir l'indépendance et la souveraineté des peuples, le développement de la démocratie et de la liberté.

L'UFAC a soutenu les progrès de la prise de conscience des grands défis de cette fin de siècle, notamment en ce qui concerne l'état de misère sans cesse aggravé de l'immense majorité de la population du globe et les menaces grandissantes de destruction de l'environnement.

L'humanité saura-t-elle relever ces défis : mettre, au service du bien-être de tous, les immenses progrès des sciences et des techniques accomplis par nos générations ; substituer aux antagonismes du passé une véritable solidarité et progresser vers son épanouissement. Ou bien, au contraire, la vie disparaîtra-t-elle de la planète Terre par le déclenchement volontaire ou accidentel de catastrophes atomiques, biologiques ou chimiques ?

Nous avons aujourd'hui la responsabilité d'assurer la survie de l'humanité et de créer les conditions d'un monde viable pour les générations futures.

Parce que nos descendants ont droit à la vie et au

bonheur, parce que nos sacrifices et nos expériences de combattants ne doivent pas rester vains, l'UFAC rappelle avec force ses positions constantes pour la paix et la liberté :

— Respect par tous les Etats de leurs engagements internationaux souscrits dans la Charte des Nations Unies, la Charte internationale des droits de l'homme, l'Acte final d'Helsinki.

— Recours à la négociation, à la conciliation, à l'arbitrage et tout autre moyen pacifique en conformité avec la Charte des Nations Unies pour le règlement des différends internationaux.

A cet égard, l'UFAC se félicite de l'autorité accrue des Nations Unies, en particulier du Conseil de Sécurité, qui s'est manifestée à l'occasion de la grave crise internationale provoquée par l'invasion d'un autre Etat membre par l'Irak. L'application des dispositions de la Charte envers l'Etat agresseur à l'unanimité des membres permanents du Conseil de Sécurité, pour la première fois depuis la création de l'ONU, confirme qu'une ère nouvelle est en cours d'instauration dans les relations internationales. La sécurité et la paix ne peuvent qu'y gagner.

L'Assemblée générale de l'UFAC, faisant écho aux aspirations de la communauté internationale des anciens combattants, souhaite des conclusions rapides aux négociations en cours et ayant pour objet :

1 Une réduction substantielle des armements stratégiques nucléaires des USA et l'URSS.

2 Le renforcement de la confiance et des mesures de sécurité et la réduction signi-

ficative des armements conventionnels et des forces armées dans le cadre de la C.S.C.E.

3 L'élaboration d'une Convention universelle pour l'élimination définitive des armements chimiques.

— Dans le même temps, saisissant l'opportunité des changements historiques intervenus en Europe, il est possible d'aller hardiment vers le dépassement de la politique des blocs afin de créer enfin les bases d'un concept nouveau d'une sécurité garantissant à tous une paix durable dans le respect des frontières et une coopération sans cesse accrue dans tous les domaines, y compris dans un effort de solidarité plus grand pour combattre la misère, tant au sein des pays industrialisés qu'au bénéfice des pays en voie de développement. Les Anciens Combattants français apprécieraient une telle évolution alors que vient de se faire un Etat allemand unifié dont il convient qu'il ne puisse dominer de sa puissance industrielle et monétaire une Europe qui ne saurait exister que démocratique et totalement solidaire, économiquement et politiquement.

L'UFAC soutiendra tout progrès allant dans le sens des préoccupations exprimées ci-dessus. Elle encourage les associations membres à agir dans ce sens et elle félicite toutes celles qui ont traduit leur solidarité en actes concrets en faveur des pays les plus pauvres.

L'UFAC rappelle ses motions antérieures réclamant une réduction et un contrôle international du commerce des armes.

Elle soutient les recommandations de l'ONU tendant à l'élaboration nationale et internationale de plans destinés à résoudre les conséquences économiques, sociales, financières et humaines d'une réduction des armements et des forces armées ; plans qui devraient contribuer à l'avènement d'un nouvel ordre économique mondial nécessaire au développement de tous et à l'élimination des déséquilibres qui engendrent de graves menaces pour la sécurité internationale.

L'UFAC qui en a constamment formulé le vœu, attend du gouvernement de la France des initiatives hardies résolument tournées vers le désarmement, l'organisation d'une véritable sécurité pan-européenne, la solidarité universelle.

L'UFAC se réjouit de la rencontre au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe convoquée à Paris le 19 novembre. Elle en souhaite le succès et en attend des engagements nouveaux permettant de progresser vers une Europe libre et fraternelle, s'inscrivant dans le processus général de désarmement.

L'Assemblée générale de l'UFAC invite les associations membres à agir avec confiance et esprit d'initiative :

— Pour l'accomplissement des engagements souscrits en commun.

— Pour UN MONDE SOLIDAIRE GARANTISSANT A NOS DESCENDANTS PAIX, LIBERTÉ ET BIEN-ETRE.

## COMMISSION DU CIVISME

### LA COMMUNICATION AU SERVICE DES HOMMES

L'Assemblée générale de l'UFAC rappelle sa résolution du 8 octobre 1988 relative à la Communication, aux Droits des Français à l'Information et à la Culture.

Elle signale particulièrement la réponse de M. le Ministre de la Culture et de la Communication, en date du 5 janvier 1989, par laquelle il lui fit part de l'intérêt qu'il portait à ses suggestions.

Deux ans après ces affirmations de principe, l'Assemblée générale de l'UFAC constate avec le Premier ministre et autres composantes associatives une dangereuse dégradation de l'information par les grands moyens de communication et de la programmation d'émissions culturelles audio-visuelles.

Pourtant, dans sa « Lettre à tous les Français », M. François MITTERRAND, alors candidat à la présidence de la République, avait souligné combien sont importants les moyens modernes de la communication dans la vie des hommes et de la société. Il avait suggéré la création d'un Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et son intégration comme pouvoir constitutionnel afin d'assurer le pluralisme, la transparence et la cohésion de notre système audio-visuel.

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel devenu une haute juridiction n'a pu réguler l'information ni la cohésion des moyens médiatiques, comme l'opinion publique l'a constaté, par exemple pour les événements de Roumanie en décembre 1989, notamment sur les informations incontrôlées et mensongères de la situation à Timisoara, qu'elles aient été fournies par des moyens de communications publics ou privés.

A l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'année 1940, qui marqua profondément la vie de notre pays et le cours de la Seconde guerre mondiale, les moyens médiatiques se sont, de façon générale, fait remarquer par la sous-estimation des événements pour la formation de la conscience collective.

Actuellement, dans un souci essentiellement mercantile et publicitaire, des agences de presse, des grands journaux et des chaînes audio-visuelles, conditionnées par la loi du marché concurrentiel, sont amenées à traiter de façon parcellaire et partisane, l'information et les reportages de la grave et dangereuse crise qui secoue le Moyen-Orient.

Cette manipulation des consciences affaiblit les fondements démocratiques de la Nation, le renom de la France dans le monde sans que le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel se soit manifesté vigoureusement pour faire respecter l'objectivité, le pluralisme, la déontologie et l'éthique.

Dans le même esprit de responsabilité que celui manifesté par le Président de la République, l'Assemblée générale de l'UFAC suggère, pour assurer le droit des Français à l'information et à la culture dans le respect des valeurs humaines et démocratiques, que le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel soit placé sous le contrôle du Sénat et de l'Assemblée Nationale, expression de la souveraineté de la Nation.

### LES ÉCHOS DE LA MÉMOIRE

S'inscrivant dans la démarche du colloque international qui eut lieu en Sorbonne et à l'Institut National des Invalides les 15 et 16 juin dernier pour débattre sur le thème : « Comment transmettre l'histoire de la Seconde guerre mondiale dans une perspective de construction européenne », l'Assemblée générale de l'UFAC estime que l'enseignement rigoureux des faits est le seul moyen de former une nouvelle conscience collective à la dimension de l'Europe.

La célébration de la fin de la Première guerre mondiale le 11 novembre 1918 qui mit fin à une effroyable hécatombe de combattants de notre continent, celle du 8 mai 1945 qui fut la victoire des peuples et leur libération de la barbarie du fascisme, également la journée de la libération des camps d'extermination nazis, sont autant d'occasions d'une communion universelle et d'aspiration à la solidarité, à la liberté, à la démocratie, à la paix et à l'amitié.

C'est parce que ces idéaux humains concernent la « jeunesse de l'Europe » que l'Assemblée générale de l'UFAC affirme avec beaucoup de conviction son attachement à ces commémorations du souvenir qui sont une des priorités de l'activité de la Mission permanente aux commémorations et à l'information historique.

### PRÉSERVATION DES LIEUX DE L'HISTOIRE

L'Assemblée générale de l'UFAC, informée des incertitudes et des menaces qui planent sur la préservation des camps nazis situés en R.D.A. et de la création en août 1990 à Orianenburg, dans l'enceinte du camp, d'un musée « à la mémoire des victimes de l'arbitraire stalinien » alors qu'il s'agit de mesures de dénazification prises en 1945 et 1950 par les autorités soviétiques en application des accords de Postdam (comme les Américains à Dachau et les Britanniques à Neuengamme).

Prend acte de la déclaration solennelle du Chancelier Helmut KOHL devant le Parlement allemand, par laquelle l'Allemagne reconnaît les crimes contre l'humanité et l'holocauste commis par le régime hitlérien et en assume la responsabilité.

S'élève contre tous agissements tendant à minimiser ces actes et à réhabiliter le nazisme, ceci sur les lieux-mêmes de ses crimes les plus tristement célèbres, constituant une insulte intolérable à la mémoire de tous les déportés, torturés et assassinés.

Demande au gouvernement français de veiller à ce que des garanties soient demandées au gouvernement de l'Allemagne unifiée en ce qui concerne la préservation de ces lieux de mémoire essentiels à la formation civique des générations à venir.

# C.N.A.C.A.C.

## COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE ACCORDÉE LE 6 NOVEMBRE 1990 A UNE DÉLÉGATION DE LA C.N.A.C.A.C. PAR LA DIRECTION DU PERSONNEL SNCF

L'ANCAC était représentée par les camarades RAYER et BERGER. En présence de MM. POURDIEU directeur du personnel SNCF et CUGNOT

Les points suivants ont fait l'objet de cet examen.

### I. Veuves de guerre.

La Caisse de retraite a procédé à l'examen de la situation des veuves de cheminots morts pour la France dont les cas ont été soumis lors de l'audience précédente.

Cet examen avait pour objet de vérifier que les intéressées bénéficient bien de la garantie offerte par l'entreprise : réversion calculée en fonction d'une durée forfaitaire de 37 ans 1/2 de services.

Il a bien été constaté que les cas où un complément de pension n'est plus accordé à la veuve proviennent du fait que celle-ci perçoit un montant global de retraite dépassant le montant garanti, en raison de la liquidation d'une pension personnelle SNCF, d'une rente-accident de veuve ou d'un avantage relevant du code des pensions militaires d'invalidité.

M. POURDIEU se déclare prêt à examiner attentivement tous autres cas qui lui seraient soumis.

### II. Agents des réseaux secondaires intégrés à la SNCF.

Il est précisé que les autorités de tutelle ne peuvent autoriser la SNCF à attribuer des bénéfices de campagne lorsque les services militaires ont été pris en compte dans la pension liquidée par la Caisse Autonome Mutuelle de Retraite des chemins de fer secondaires (CAMR).

En effet, la Caisse de retraite SNCF est tenue d'appliquer la règle selon laquelle les bonifications de campagne ne sont attribuées que dans la mesure où elles se rapportent à des services effectivement rémunérés dans la pension SNCF (règle dite du support).

### III. Facilités de circulation.

M. POURDIEU, à la demande de la délégation, accepte de proposer aux autorités de tutelle d'aligner la situation des anciens combattants titulaires de la médaille militaire sur celle des titulaires de la Légion d'honneur et de l'Ordre du Mérite. Cette proposition ayant recueilli l'agrément du ministère des Transports s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991.

En ce qui concerne le surclassement des invalides de guerre, la délégation rappelle sa demande d'attribution d'un fichet de voyage annuel de 1<sup>re</sup> classe comportant 4 cases.

Actuellement, les agents et anciens agents atteints d'une invalidité des membres inférieurs dont le taux est égal ou supérieur à 50 % peuvent obtenir pour eux-mêmes et leurs ayants droit le bénéfice de la 1<sup>re</sup> classe.

D'autre part, les anciens combattants titulaires d'une carte SNCF violette et d'une carte de l'Office national des Anciens Combattants à simple ou double barre rouge peuvent se surclasser avec remise de 75 % de la différence entre les 2 classes.

Il n'apparaît pas possible d'aller au-delà compte tenu, en particulier, des risques de demandes reconventionnelles de la part des non cheminots.

Paris le 27 NOVEMBRE 1990

Monsieur André MERIC  
Secrétaire d'Etat chargé des Anciens  
Combattants et Victimes de Guerre  
37, rue de Bellechasse  
75700 PARIS

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Nous avons pris connaissance dans le " Journal du Combattant " n° 2195 du 17 Novembre courant, qu'une réunion s'est tenue au Secrétariat d'Etat des A.C.V.G. le 5 Novembre 1990 pour discuter de la campagne double.

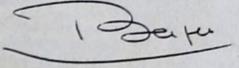
Lors de notre rencontre du 23 Mai 1990, nous avions longuement exposé notre opinion sur ce sujet et un mémoire vous avait été remis.

Nous sommes donc désagréablement surpris de n'avoir pas été invités à cette réunion. Est-ce de l'ostracisme vis à vis de notre association qui regroupe, en son sein, 55% d'A.F.N. et compte dans ses rangs le Secrétaire de la Confédération des Cheminots Anciens Combattants ?

Nous rappelons notre position :  
Attribution du bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires et assimilés pour les services accomplis en Afrique du Nord entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1952 et le 2 Juillet 1962, au lieu et place de la campagne simple, qu'ils soient comme leurs aînés des conflits antérieurs, titulaires ou non de la carte du combattant.  
- Cette mesure d'équité tant attendue doit également concerner les cheminots retraités.

Nous vous demandons de prendre en considération notre position et de bien vouloir nous faire connaître votre réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma considération distinguée.

  
Président Général

## RENCONTRE ENTRE L'ANCAC ET L'AMICALE DES ANCIENS GUERRILLEROS ESPAGNOLS EN FRANCE (F.F.I.)

Les Secrétariats de l'A.N.C.A.C. et de l'Union des Résistants représentés par Bernard BERGER, Président Général, Bernard RAYER, Président Général Adjoint, Yves BERCHOUX, Secrétaire Général, Emile GAILLARD, Secrétaire Adjoint, Michel PETIT, Trésorier Général, Simone HARLAY, Directrice Administrative, et Robert NIDELET, Secrétaire Général de l'Union des Résistants, se sont réunis le 29 Novembre 1990 avec le Secrétariat de l'Ile de France de l'Amicale des Anciens Guerrilleros Espagnols en France ( F.F.I. ) affiliée à l'A.N.A.C.R., l'U.F.A.C., la F.I.R. et la F.M.A.C. Antonio HERNANDEZ, Président, Louis FÉLIP, Secrétaire et Jaime MONTANER, Trésorier.

Après un échange de vues sur les problèmes de la PAIX, du Désarmement et de la lutte contre le racisme et le fascisme,

ils se sont trouvés dans une complète concordance d'idées.

Les membres de cette amicale qui ont combattu les armées fascistes de Franco entre 1935 et 1939, se sont réfugiés en France pour continuer le combat contre les hitlériens.

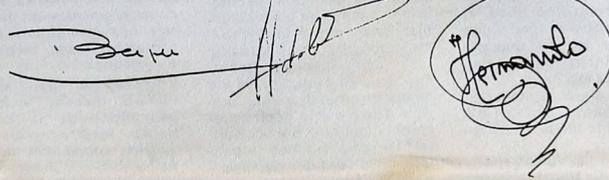
Beaucoup d'entre eux sont tombés dans les maquis aux côtés des Francs-Tireurs et Partisans Français.

Malgré cela, un trop grand nombre n'ont pu obtenir la carte d'ancien combattant et la carte de combattant volontaire de la Résistance.

Les participants à cette réunion ont décidé de se rencontrer de nouveau afin d'examiner la possibilité de pouvoir resserrer nos liens fraternels pour défendre nos idéaux communs.

Pour l'A.N.C.A.C.                      Pour l'Union des Résistants :                      Pour l'Amicale des Anciens Guerrilleros Espagnols :

Le Président Général :                      Le Secrétaire Général :



## RENCONTRE ENTRE M. LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT ET LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS

M. André MERIC avait proposé aux Associations d'A.C. de les réunir pour traiter des problèmes de la campagne double. Or, quelle ne fut pas notre surprise de constater que l'ANCAC n'avait pas été convoquée pour la discussion qui la touche tout particulièrement. M. Dominique LACAMBRE, directeur du Cabinet a été chargé de cette mission et la réunion s'est déroulée au Ministère le lundi 5 novembre 1990. Les associations suivantes étaient représentées : U.C., ARAC, FNACA, R.A.T.P./FNACA, P.T.T., U.A.C.P.P., F.N.C.P.G./C.A.T.M., FAFAC, U.F., et pour la CNACAC : la F.N.C.A.C.

Le directeur fait un tour des problèmes de la campagne double aux A.F.N. en particulier sur les catégories professionnelles prenantes, les critères à retenir pour l'attribution du bénéfice des campagnes (unités, territoriales, etc.) les études financières effectuées montrant un coût budgétaire très important.

Après le tour de table, les intervenants conviennent qu'il doit y avoir égalité de traitement entre les diverses générations du feu. Il est rappelé au directeur qu'il s'agit d'un droit à réparation et non de solidarité. Il n'est pas question de créer des droits nouveaux, mais s'en tenir aux textes de base du code des pensions civiles et militaires de retraite. Les fonctionnaires agents de l'Etat et assimilés attendent toujours une décision favorable du gouvernement. Le temps passe, il est urgent de revoir la dépense, dont le calcul antérieur ne semble pas avoir été très affiné. En conclusion, les associations présentes confirment leur détermination pour obtenir enfin l'équité entre les générations du feu.

Une motion est déposée au nom du Comité d'Entente de la fonction publique.

### MOTION

Depuis de très nombreuses années, les fonctionnaires agents de l'Etat et assimilés demandent l'égalité des droits avec leurs aînés des conflits antérieurs.

C'est pourquoi ils souhaitent : le bénéfice de la loi du 14 avril 1924 complétée par la loi du 20 septembre 1948 repris par le code des pensions civiles et militaires de retraite par la loi du 12 décembre 1964.

La mise à l'ordre du jour des débats du parlement d'un texte ou de toutes les propositions de loi concernant la campagne double et les majorations de carrière déposées par tous les groupes parlementaires.

Cette démarche réglera définitivement le problème des ressortissants ou des assimilés au code des pensions civiles et militaires comme ce fut le cas pour les anciens d'Indochine par la loi du 18 juillet 1952.

A noter que l'ANCAC avait déposé sur la table du Premier ministre, le 22 septembre 1990, une pétition nationale concernant tous ces problèmes et que les parlementaires informés dans le courant de l'année par notre cahier revendicatif ont depuis, repris notre réclamation de justice, puisqu'elle est apparue à plusieurs reprises dans le Journal Officiel.

Depuis plus d'un mois et demi, notre secrétariat d'Etat ne se souvient plus de l'ANCAC, c'est pourquoi nous lui avons rafraîchi la mémoire avec la lettre de protestation ci-contre :

# U. F. A. C. (suite de la page 3)

## COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

L'Assemblée générale de l'U.F.A.C., réunie à Paris les 13 et 14 octobre 1990, a pris connaissance des différentes informations concernant le présent et l'avenir du SEAC et de l'ONAC.

L'Assemblée générale réaffirme avec fermeté l'attachement des Anciens Combattants à l'existence d'un Office National des Anciens Combattants et de Services départementaux actifs et compétents, en liaison permanente de collaboration avec les associations d'Anciens Combattants. Aussi elle met en garde les Anciens Combattants, les parlementaires, contre tout projet gouvernemental visant à mettre en cause le rôle de l'Office, de ses Services départementaux et des établissements qu'il gère. Les Anciens Combattants et Victimes de Guerre n'accepteront pas plus le démantèlement de l'Office National des Anciens Combattants que celui du SEAC, sous prétexte de modernisation de l'organisation des services de l'ONAC et du SEAC.

Or, malgré l'absence d'informations précises sur les mesures envisagées et, tenant compte du calendrier prévu pour leur mise en place (1<sup>er</sup> janvier 1991), les éléments connus ne font que nourrir les craintes des Associations d'Anciens Combattants qui ont le souci du respect des droits de leurs mandants.

### AU PLAN DES CREDITS

La tendance générale consiste à désengager de plus en plus l'Etat des budgets des établissements gérés par l'ONAC au bénéfice des investissements privés, ce qui met en cause le caractère social de la gestion de ces établissements.

Par ailleurs, les crédits sociaux inscrits dans le budget 1990 — demeurés inchangés, donc en régression — se sont vus amputés de 150.000 F, en mars dernier, par simple arrêté gouvernemental batfoquant ainsi la souveraineté des parlementaires élus par la nation.

### AU PLAN DES PERSONNELS

L'amenuisement des effectifs, déjà constaté les années précédentes, continue. Au niveau des directions départementales et des personnels, les départs et les détachements sont favorisés et non remplacés.

Et ne saurait être acceptée la notion de modernisation de la gestion en même temps que l'absence d'un personnel suffisant pour se mettre efficacement au service des Anciens Combattants et Victimes de Guerre dans les domaines juridiques et sociaux.

### AU PLAN DE L'ONAC

L'affaiblissement du rôle des Services départementaux de l'Office, au bénéfice d'une gestion de plus en plus centralisée au plan de la région ne pourrait que tendre à la diminution, voire à la suppression, du rôle des représentants des Anciens Combattants et Victimes de Guerre auprès des personnels et au sein des C.A. et déshumaniserait le travail souvent remarquable des Services départementaux de l'Office, au plan juridique et social.

L'Assemblée générale de l'U.F.A.C. s'affirme pour la modernisation de la gestion de l'ONAC et de ses services dans un sens démocratique assurant la réelle participation des usagers, en collaboration avec les Associations d'Anciens Combattants, dans l'esprit de la loi de 1919, dans le cadre de la notion au droit à réparation.

Les Anciens Combattants et Victimes de Guerre n'accepteront jamais qu'une organisation publique théoriquement mise au service des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, soit placée dans l'incapacité de répondre correctement aux besoins des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, parce que privée de ressources financières et de moyens en personnel qualifié et motivé, et sans liaison réelle avec les associations en prise directe permanente avec les ressortissants de l'Office.

L'Assemblée générale de l'U.F.A.C. met en garde le gouvernement, les parlementaires contre tout fait accompli résultant de décisions prises sans concertation avec les associations et sans véritable débat parlementaire, au détour d'une application de l'article 49.3, trop souvent contraire au respect du dialogue démocratique.

Elle appelle tous les Anciens Combattants et Victimes de Guerre, toutes les instances départementales de l'U.F.A.C., à la vigilance et à la détermination pour empêcher un mauvais coup con-

tre l'ONAC et ses services qui serait une atteinte grave au respect des droits des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Elle leur demande d'engager leurs élus, et particulièrement leurs parlementaires, à soutenir leur action.

## COMMISSION D'ACTION GÉNÉRALE ET SOCIALE

L'Assemblée générale de l'U.F.A.C. réunie les 13 et 14 octobre 1990 à Paris.

CONSTATE que l'action commune des Mutuelles unies au sein de l'U.F.A.C. a une nouvelle fois permis d'obtenir que :

- 1) la forclusion qui devait frapper les Anciens Combattants en Algérie, Tunisie, Maroc, non titulaires de la Carte du Combattant le 1<sup>er</sup> janvier 1990, soit reportée au 31 décembre 1992 en matière de subvention de l'Etat à 25 % ;
- 2) soit relevé le plafond majorable à 5.900 F, non revalorisé l'année précédente.

Cependant, ces deux mesures sont encore loin de nous donner satisfaction et c'est pourquoi l'Assemblée générale renouvelée avec force les trois revendications ci-dessous et reconduit ses demandes formulées les 8 et 9 octobre 1988 à Perpignan, puis les 7 et 8 octobre 1989 lors de sa dernière Assemblée générale à Paris.

- 1) Délai de 10 ans à partir de la date de délivrance de la carte du Combattant pour les Anciens Combattants de tous les conflits désireux de se constituer une rente mutualiste ancien combattant avec subvention d'Etat au taux plein.
- 2) RELEVEMENT du plafond majorable de la rente mutualiste à 6.500 F au lieu de 5.900 F actuels.
- 3) Le remboursement du montant de la participation de l'Etat à la date la plus proche possible de celle des paiements effectués par les Caisses autonomes.

Les délégués à l'Assemblée générale de l'U.F.A.C. seront attentifs aux débats des parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat et en appellent à leur sens civique afin que ces revendications prioritaires soient satisfaites, sans plus attendre, dans le budget 1991.

## COMMISSION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

L'Union Française des Associations d'Anciens Combattants et de Victimes de Guerre, groupant 55 associations nationales représentant 1.700.000 membres, réunie en Assemblée générale les 13 et 14 octobre 1990 fait écho de leur inquiétude concernant les événements du Proche et du Moyen-Orient.

Elle rappelle, d'une part, qu'elle ne saurait admettre, sous quelque prétexte et où que ce soit, la violation de l'indépendance nationale, l'occupation militaire, la prise d'otages, toutes formes d'oppression et de répression sanglante, de violation des droits de la personne humaine ; et d'autre part que, à l'instar de la communauté mondiale des Anciens Combattants, elle a toujours condamné le recours à la force pour le règlement des différends internationaux et préconisé la conciliation, la négociation et l'arbitrage.

L'U.F.A.C. formule, en conséquence, le vœu que la négociation l'emporte sur le recours aux armes pour que la crise du Golfe et plus généralement les problèmes du Moyen-Orient trouvent une solution pacifique dans le cadre des résolutions de l'ONU et des recommandations de la Communauté internationale en sauvegardant les justes et légitimes aspirations des peuples concernés.

Elle en appelle aux gouvernements intéressés afin qu'ils évitent tout acte inconsidéré d'ou pourrait surgir un conflit armé aux conséquences incalculables et durables.

## DÉCLARATION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES INTÉRIEURES

La Commission des Affaires Intérieures s'est entretenue d'un certain nombre de problèmes relatifs aux rapports entre les instances nationales de l'U.F.A.C. et les UDAC. S'il apparaît normal qu'à la demande des parlementaires locaux, des dirigeants d'UDAC puissent avoir des relations directes avec les pouvoirs publics au plus haut niveau, du moins est-il indispensable que les entretiens qui en découlent s'inscrivent dans la stratégie de l'action générale de l'U.F.A.C. auprès des instances politiques nationales.

Il apparaît donc indispensable que l'information circule dans les deux sens et que la coordination soit établie dans le sens d'une efficacité accrue dans la défense de nos droits.

La Commission a été conduite à se pencher sur les statuts nationaux, à rappeler que l'U.F.A.C. n'a pas été construite par nos aînés de 14-18 sur le modèle d'une organisation démocratique classique, ce qui explique que l'expression du pouvoir des Unions Départementales, de composition par ailleurs variable selon les départements, au niveau national ne soit pas de type fédératif.

Il est rappelé que l'U.F.A.C. a été construite par des associations nationales qui en assument ensemble la responsabilité et qu'au niveau départemental ce sont les représentants de ces associations nationales, les représentants d'associations nationales non adhérentes à l'U.F.A.C. exceptionnellement et les représentants de groupements dits départementaux qui constituent les Conseils d'administration des UDAC, étant entendu que toute association ou groupement doit payer la cotisation nationale, égale pour tous.

L'existence des Unions Locales a été évoquée et il a été souligné qu'en aucun cas le dévouement de ces Unions Locales ne doit les conduire à l'autonomie, avec la création d'associations indépendantes de toute association nationale ou de tout groupement départemental qui solliciteraient leur admission à l'UDAC.

Le renouvellement des cadres des Unions Départementales d'une part, et leur besoin d'information, les difficultés rencontrées dans le maintien de l'unité du monde combattant à tous les niveaux légitiment la nécessité de la réunion de la Commission nationale des affaires intérieures aussi souvent que le besoin s'en fera ressentir, les secrétaires généraux des UDAC paraissant plus particulièrement concernés.

## ACTIVITÉ DES SECTIONS ET DES U.D.

### ROANNE

C'est le 15 septembre 1990 que la section de Roanne a organisé son concours de pétanque annuel à l'étang du Merlin Mably. Une soirée de détente et d'amitié de cette association où le trophée fut remis par le président Alphonse DEBATISSE à la doublette BACOT-CAVAILLES devant BARROT-DEVAUX. Un petit point noir cependant, le manque d'adhérents à cette manifestation.

Merci à tous et à l'année prochaine.



### TRAPPES

Le 15 décembre 1990 s'est déroulée l'Assemblée générale de la section avec la remise des cartes 1991.

Après avoir fait observer une minute de silence à la mémoire des camarades disparus en cours d'année, notre président LASSERRE Roland a fait remettre quelques distinctions bien méritées à cinq adhérents pour leurs services rendus à l'Association.

Notre camarade GODEMERT Robert s'est vu remettre l'insigne de porte-drapeau national avec diplôme ; VIOLLEAU Albert président d'honneur, GUICHETEAU Claude trésorier, PILARD Bernard secrétaire et BOUDEEC Roger vice-président, la médaille d'argent ANCAC. A ces cinq récipiendaires nous leur avons souhaité un bon et long séjour parmi nous dans le travail de l'Association.

Nous avons appris, le même jour que Maurice SCHMIT avait subi une grande opération, à lui et à son épouse nous leurs avons adressé un prompt rétablissement et de bonnes fêtes de fin d'année.

Après présentation de la trésorerie par GUICHETEAU Claude, trésorier qui est saine, et un exposé sur nos revendications au Premier ministre par notre camarade VIOLLEAU Albert, membre du Conseil National, nous avons clôturé cette journée par la galette et le pot de l'amitié.

### U.D. ALPES-MARITIMES

Dans le compte rendu du Congrès départemental du 9 juin dernier à Puget-Théniers, paru dans le n° 224 de *L'Appel*, une omission très regrettable a été faite. Nous avons oublié de remercier nos camarades de l'ARAC départementale, représentée par Francis BOURSEL, qui a pris une part active dans nos discussions et qui a tenu à rappeler le combat parallèle mené par nos deux Associations dans la lutte pour l'application intégrale de nos droits.

Nous avons également omis de signaler la présence du président local des A.C.P.G.-C.A.T.M. notre camarade Jean JULIEN.



## U.R. PARIS - MONT-PARNASSE

C'est dans la salle de l'Association des Prisonniers de guerre du Mans, que s'est tenue, le samedi 6 octobre 1990, cette 17<sup>e</sup> assemblée qui regroupe les sections de Paris-Montparnasse, Dreux, Châteaudun, Connéré et Beillé, Trappes, Le Mans et Chartres.

Placée sous la présidence de André DUFY, membre du secrétariat national et directeur de notre journal l'APPEL du cheminot. On remarquait à la tribune, autour du président de séance Marcel TOTEE, la présence de MM. JUPIN, maire-adjoint représentant la municipalité, BÉDELIEVRE président de la communauté urbaine du Mans, BLAVOT président départemental de l'UFAC, GUYOMARD secrétaire de l'ARAC, RONDEAU secrétaire du syndicat CGT.

Après l'allocation d'ouverture du président Marcel LEPINE, lequel remercie l'assistance d'une soixantaine de délégués, le secrétaire général présente le rapport moral et d'activité, mettant l'accent sur l'ensemble des revendications des cheminots A.C. et V.G., sur les événements du Golfe Persique et ceux des pays de l'Est après la réunification de l'Allemagne, suivi de la discussion et l'adoption d'une motion générale présentée par Jean-Pierre VIDAL, membre du CN et vice-président de l'U.R.



Les personnalités présentes rendent hommage aux cheminots pour les idées qu'ils défendent et assurent l'ANCAC de leur soutien pour toute l'action commune qu'ils mènent depuis de nombreuses années à la défense des droits et particulièrement en faveur de la paix et du désarmement.

Le directeur de notre journal André DUFY, tire les conclusions des travaux et développe tous les engagements pris au cours de l'année, la campagne de signature du cahier revendicatif, sur notre journal qui est le lien indispensable à la vie de notre association.

Puis, un défilé drapeaux en tête se dirige au Monument aux morts de la gare où eut lieu un dépôt de gerbes, dont l'une déposée par la municipalité du Mans.

La journée se termine par le traditionnel banquet fraternel, où les épouses venues rejoindre les délégués et amis, assistèrent en grand nombre. Au cours de ce banquet, André DUFY, remit la médaille d'honneur de l'ANCAC aux camarades André BERTHET et Georges LEBARGY de la section du Mans.



## DIJON

Le collectif du Réseau Sud-Est s'est tenu pour la première fois le vendredi 5 octobre 90 à Dijon.

13 membres du conseil national étaient présents sur 19, ce qui représente une bonne participation. Ce premier contact que présidait notre camarade Yves BERCHOUX, secrétaire national a permis de définir le plan de travail, qui avait été présenté par R. MOULLIERE, président du Sud-Est. Chacun a pu apporter son avis sur cette démarche.

- 3 points sont ressortis de la discussion :
- 1) engager dès maintenant une grande campagne d'adhésions dans le prolongement de la pétition nationale.
  - 2) Venir en aide aux sections en difficultés.
  - 3) Définir les résidences où nous pouvons créer d'autres sections.

Le collectif a décidé de se revoir courant avril pour faire un premier bilan de son activité.

Un condensé sera présenté au congrès national de Périgueux.

## AMIENS

La section organise son assemblée générale le samedi 23 février 1991 à 9 h 30, salle V.B. rue Riolan.

## NARBONNE

L'assemblée générale départementale audoise aura lieu le dimanche 14 avril 1991 à Lézignan-Corbières.

## REIMS

De nombreux cheminots A.C. étaient réunis le dimanche 7 octobre dans les salons de l'Hôtel-de-Ville pour l'assemblée générale de la section. En présence de MM. BROCHET conseiller municipal, LAVAL conseiller général de la Marne, LAMIRAL de l'UFAC, COULMIER de la FNACA, BETHUNE de l'ARAC ; la SNCF était représentée par MM. AUBERTIN, chef de la division du personnel, OTTEMER chef de l'annexe, TRACTION et GUILLAUME de la C.E.X.

En ouvrant la séance, le président Jean MARCHANDEAU, après les souhaits de bienvenue et la minute de silence à la mémoire des disparus, fit un large exposé sur le rôle de l'ANCAC depuis 60 ans pour la défense des droits matériels et moraux des cheminots A.C. et insista sur le renforcement de l'Association pour l'accroissement de son audience et son autorité dans la lutte qu'elle mène auprès des parlementaires à l'intérieur de notre pays. A cet égard, il souligna que 58 députés et sénateurs ont été contactés dans la région de l'Est concernant le cahier revendicatif des cheminots A.C. et que cette réclamation de justice est apparue sur le J.O. du 1<sup>er</sup> octobre 1990.

Ensuite le trésorier Marcel CLEMENT donna un bilan financier très détaillé faisant ressortir une gestion saine et positive confirmée par la commission de contrôle.

Après l'approbation et l'adoption à l'unanimité de l'ensemble des différents rapports, l'Assemblée a ratifié le nouveau comité (reconduction de l'ancien).

La parole fut ensuite donnée aux représentants de l'UFAC, ARAC et FNACA qui soulignèrent notamment l'unité des Associations d'A.C. dans la perspective de prochains rassemblements.

Pour leur part, les dirigeants de la SNCF ont rappelé la cause attachante des cheminots A.C. à travers la corporation et le respect qui leur est dû par les citoyens de la Nation.

Le président clôtura l'assemblée sur les problèmes d'actualité, rappelant que les moyens pacifiques doivent être employés dans le Golfe Persique afin que la paix et la négociation l'emporte sur la destruction et l'ampleur d'une nouvelle catastrophe.

A l'issue de ces travaux, la médaille d'honneur de l'ANCAC fut remise à Mme Pierrette MEUNIER et M. Marcel LAMIRAUX.

En présence de M. Jean FALALA, député-maire de Reims, les participants se rendirent ensuite à la stèle de la gare pour le dépôt d'une gerbe.

Un repas fraternel d'une cinquantaine de convives, agrémenté d'un excellent orchestre, termina cette belle journée de l'amitié.

## RENNES

La section de Rennes a eu la peine de perdre l'un de ses adhérents, René MARTEL, membre dévoué de l'ANCAC, ancien de 14-18, titulaire de nombreuses décorations. Il attendait depuis plus d'une décennie la consécration suprême sans avoir pu obtenir satisfaction.

Une nombreuse assistance, dont une délégation conduite par le président CHENEL, le porte-drapeau LAUMAILLER, l'accompagnait ce 11 septembre à sa dernière demeure.

Son fils, directeur du CES de Janze, respectant la volonté de son père, invita l'assemblée à boire le verre de l'amitié dans un café de Livré-sur-Changeon.

Le bureau de Rennes ainsi que tous ses adhérents adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille et les assurent de leur plus profonde sympathie.

## CHERBOURG



L'Assemblée générale s'est tenue le 20 octobre 1990. Malheureusement, les adhérents n'étaient pas nombreux à ce rendez-vous bien que la presse invitée, était présente.

C'est sous le signe de la continuité, avec le souvenir de notre ancien président Pierre PASSICOT, que la réunion s'est déroulée dans la fraternité et le respect. Le renouvellement du bureau fut sans problème. Le volontariat est devenu chose rare, mais l'ANCAC continue et c'est le principal.

Voici le nouveau bureau de la section : Président : MORAIN Marcel ; vice-président : BOULLE Bernard ; trésorier : VASLOT Louis ; Adjoint : LEPREVOST Jules ; Secrétaire : LEVILLY René ; adjoint : LEPOITTEVIN Alexandre ; Porte-drapeau : GERMAIN André, BRISSET Georges.

## ARRAS

Notre vice-président de section André DUNETZ a eu la douleur de perdre son épouse Micheline à l'âge de 54 ans d'une terrible maladie.

Une foule nombreuse assistait à la cérémonie, ainsi que le bureau de la section locale de l'ANCAC. Nous présentons toutes nos condoléances à notre ami André.

## LE MANS

L'assemblée générale de la section aura lieu le samedi 26 janvier 1991 à 14 h 30, au foyer du cheminot, 4, boulevard de la Gare, 72000 Le Mans.

Ordre du jour : Compte rendu d'activité et trésorerie, renouvellement du bureau, reprise des cartes et pot de l'amitié.

Cet avis tient lieu de convocation.

## BORDEAUX

Notre camarade Jules GUERSTEIN n'est plus.

Il fut accompagné, par de nombreux amis et camarades à sa dernière demeure, le 22 août dernier, à Biscarosse.

Jules était un des tout premiers militants pendant une très longue période sur la région de Bordeaux, ex-secrétaire général du secteur fédéral CGT des cheminots de cette région, il fut aussi membre de la C.E. de l'U.D.-CGT de la Gironde et membre du Bureau fédéral du PCF de la Gironde.

Jules n'était pas seulement ce révolutionnaire contestataire, il était juif, et selon Vichy : "Juif pas Français". Aussi, en vertu de la loi du 13 octobre 1941, il reçut, en mars 1942, la déchéance de la nationalité française.

Jules fut tout cela, mais aussi : Résistant de la première heure avec l'équipe F.T.P. de Jean-Marie à Duras, jusqu'au 6 juin 1944.

La section ANCAC de Bordeaux était bien représentée, avec son porte-drapeau FLAMENT Charles, son président Michel CALMETTES et de nombreux autres camarades de la section.

Nous renouvelons nos sincères condoléances à toute sa famille.

## MOULINS

L'assemblée générale de la section aura lieu le dimanche 3 février 1991 à 9 h 30, salle des conférences de la gare, avec la présence d'un membre du bureau national.

Un repas en commun fera suite à cette réunion. Venez nombreux.

## DREUX

L'assemblée générale de la section se déroulera le samedi 19 janvier à 14 h 30, salle des conférences de la gare de Dreux, galette des rois et verre de l'amitié.

## PAU

L'assemblée générale de la section aura lieu le dimanche 13 janvier 1991 au Complexe de la République à 9 h 30.

## ACTIVITÉ DES SECTIONS ET DES U.D.

### VALENCE

Le 11 octobre s'est déroulée à Valence la première Assemblée générale de la section ANCAC « Drôme-Ardèche ». Cette toute jeune section faisait donc le bilan d'une année de fonctionnement. Elle avait invité à cette occasion M. BOULY, directeur départemental des A.C. Des informations et précisions administratives furent données par ce dernier tandis que des revendications légitimes lui étaient transmises, notamment l'obtention de la double campagne aux fonctionnaires et assimilés Anciens Combattants d'A.F.N.

A l'issue de la réunion, le Bureau fut reconduit en totalité. Ensuite une visite à la bibliothèque du C.E. permit de découvrir l'exposition sur les Déportés ainsi que des ouvrages s'y rapportant.

M. BRET, représentant du maire l'honorait de sa présence. Enfin, le dépôt de la gerbe du souvenir se fit à la stèle dans le bâtiment administratif du Clos-Gaillard, en présence des chefs d'établissement des trois services.

Composition du Bureau pour 1991 :  
Président : BOYER Albert. Secrétaire : FINE André. Trésorier : REMY Bernard. Membres du Bureau : CHAMPAGNAT Jacques, MANEVAL Rodolphe, MALAISON R., GABET M.



### PARIS SUD-EST

Le vendredi 16 novembre 1990 se tenait l'Assemblée générale de notre section avec la présence de Yves BERCHOUX du Secrétariat national. A sa demande et en hommage à la mémoire des sociétaires cheminots Anciens Combattants disparus, il fit observer une minute de silence traditionnelle.

En ouvrant la séance, le secrétaire PIBAROT excusa l'absence du président BERGER ainsi que quelques autres adhérents. Il présenta ensuite un important compte rendu moral et d'activité ainsi que les résolutions prises lors du dernier Conseil national du 22 septembre dernier.

Puis, Yves BERCHOUX apporta les commentaires et précisions sur les points suivants :

- Budget insuffisant des A.C.
- Campagne double aux A.F.N. fonctionnaires et assimilés.
- Désarmement, Paix, racisme et situation dans le Golfe.
- Cahier revendicatif avec signatures collectées et délégation à l'hôtel Matignon après le C.N.
- Rassemblement national du Front Uni pour la défense de tous les droits des A.C.

Des informations et désignations des titulaires pour le 27<sup>e</sup> Congrès national qui se tiendra à Périgueux du 23 au 26 mai 1991 furent données ainsi que la mobilisation pour la vente et le placement des bons de soutien, utiles à notre Association.

Il appartient ensuite au trésorier André LACHOQUE de présenter un compte rendu financier très détaillé de la section qui compte 108 adhérents. Une souscription pour le journal *L'Appel* rapportera 270 F parmi les présents, le bureau ajouta 300 F au titre de la section.

Le renouvellement du Bureau se décompose ainsi :  
Président d'honneur : LECHAUME Marcel. Président actif : BERGER Bernard. Vice-présidents : QUESSEVEUR Jean-Pierre. Secrétaire général : PIBAROT Claude ; adjoints : BERCHOUX Yves, BAPTIER Robert, BOUVIER-DUHAMEL Henri. TRÉSORIER : LACHOQUE André ; adjoint : FUNES Gérard. Porte-drapeau : THUET Alain, LACHOQUE André.

Après les questions diverses et l'adoption des différents rapports, Yves BERCHOUX, tout en remerciant les camarades présents, clôtura la séance en invitant les participants à boire la verre de l'amitié.

### ROANNE

Dimanche 14 octobre à 10 heures, salle des Conférences en gare de Roanne, les Anciens Combattants de la section ANCAC, ont tenu leur Assemblée générale.

Le président Alphonse DEBATISSE, après l'accueil des participants fait observer une minute de silence à la mémoire des 11 camarades disparus et fait un tour d'horizon sur l'année écoulée. Puis il fait un large compte rendu sur le voyage à Oradour-sur-Glane.

Le secrétaire, André BAILLARD, donna lecture d'un rapport d'activité détaillé dont nous avons retenu la participation de la section aux cérémonies locales ou régionales. Puis il remercia les porte-drapeau.

Le trésorier, Georges MATRAT, présenta un bilan de trésorerie satisfaisant. Rappelons que la section roannaise regroupe 120 adhérents dont 5 veuves.

L'Assemblée se terminait avec l'élection du Conseil d'administration.

Un vin d'honneur devait ponctuer cette assemblée.  
Composition du bureau :  
Président d'honneur : BEAU Charles. Président actif : DEBATISSE Alphonse. Vice-président : MOSNIER Alain. Secrétaire : GAILLARD André ; adjoint : BONNEBAS Gabriel. Trésorier : MATRAT Georges ; adjoint : LEFRANC Marcel. Porte-drapeau : PROST Robert, MONARD Joseph, BONNEFOND Henri. Responsable juridique : SERRANO Claude. Responsables à l'UFAC : FRATY Jean, LAFAYE. Responsable presse : CHARVON Lucien.

### BRIVE

L'Assemblée générale de la section aura lieu le samedi 26 janvier 1991 à 14 h 30 à la gare SNCF, côté voyageurs, salle du P.R.C.I., à droite du buffet de la gare.

### NICE

L'Assemblée générale de la section se déroulera le 26 janvier 1991 à 9 heures au dépôt de Nice St-Roch.

Tous les adhérents y sont cordialement invités.

### UD.-CANTAL

L'Assemblée générale de l'U.D. se tiendra le dimanche 10 mars 1991 à la mairie de Murat à 9 h 30 avec la participation d'un responsable national.

Pensez à retenir cette journée et à vous faire inscrire pour le banquet.

### LA ROCHELLE

L'Assemblée générale de la section aura lieu le samedi 26 janvier 1991 salle du Centre de Jeunesse à partir de 15 heures. Elle sera suivie d'un repas dansant au prix de 95 F.

Pour les réservations, téléphoner au 46.44.34.40.

### AVIGNON

L'Assemblée générale de la section aura lieu le samedi 23 février 1991, à 9 heures, salle des Conférences du dépôt avec la participation du secrétaire général de l'Association Yves BERCHOUX.

Elle sera suivie d'un vin d'honneur et d'une sortie.

### NIORT

L'Assemblée générale de la section aura lieu le samedi 23 février 1991 à 9 heures, dans la grande salle de la Vie Associative, 12, rue Joseph-Cugnot à Niort. (Bus : ligne n° 1), station terminus Clou-Bouchet, près d'Euromarché et à proximité de la Maison des Syndicats.

### AVIGNON

La section d'Avignon a fêté ce samedi 17 novembre le 37<sup>e</sup> anniversaire de la remise officielle de son drapeau dans la salle de conférences du dépôt.

Un grand nombre d'adhérents participaient à cette réunion où tour à tour le secrétaire général Félix CARLASSARE et le président Francis MERANDA présentèrent les revendications et droits des cheminots Anciens Combattants en insistant particulièrement sur la double campagne aux fonctionnaires et assimilés A.C. d'AFN.

Il fut évoqué la grande manifestation du Front Uni à Paris le 10 novembre où 5.000 drapeaux et 50.000 Anciens Combattants firent savoir au gouvernement le mécontentement général des Anciens d'A.F.N. qui 28 ans après la guerre ne sont pas reconnus au même titre que les A.C. des autres guerres.

Une remise de décorations eut lieu : Désiré DAMIENS au titre A.C. 39-45. André DUMAS, Félix GRANGE et Jean-Claude TOLEDO, au titre A.C. d'A.F.N. Une décoration, pour ses mérites civiques et militaires (croix de bronze de l'O.R.M.C.M.) fut remise à Robert DUC.

Un apéritif suivit cette réunion et le dimanche 18 novembre une sortie en car dans les Cévennes fut organisée par Claude LEONARD.

### MONTARGIS

Notre Assemblée générale annuelle s'est déroulée le samedi 1<sup>er</sup> décembre, salle des Conférences de la gare.

En ouvrant la séance, notre président remercia les adhérents présents et fit observer une minute de silence pour nos camarades disparus. Il retraça ensuite l'ensemble des activités commémoratives pour l'année 1990 et le trésorier GONTHIER confirma un bilan financier stable et sain.

Le bureau sortant a été réélu à l'unanimité et le bilan financier confirmé par deux commissaires aux comptes.

Un repas dansant fut servi, salle UAICF pour terminer cette journée amicale et fraternelle.

### PARAY-LE-MONIAL

La section a tenu son Assemblée générale le 2 décembre 1990 à 9 h 30, avec une participation importante des deux dernières générations, montrant l'intérêt que portent les A.C. à leur association.

Le président GUIMET remercia les adhérents présents, exposait les excuses de ceux retenus ou empêchés ainsi que des vœux de prompt rétablissement à un camarade A.F.N. ayant subi récemment deux interventions chirurgicales. S'adressant à Yves BERCHOUX, il le remercia chaleureusement.

Le bilan financier et le rapport moral furent adoptés à l'unanimité et le Bureau reconduit dans son ensemble.

L'allocation d'Yves BERCHOUX fut très appréciée et entraîna l'assemblée dans un débat fructueux avec une participation active des adhérents sur les différents sujets abordés.

Un dépôt de gerbe à la stèle des cheminots morts pour la France, précéda le vin d'honneur offert par la section au buffet de la gare, suivi du repas servi dans une salle contiguë.

Ce n'est que lorsque la nuit fut tombée que les convives se séparèrent, enchantés de leur journée de travail.

### DIJON



Notre assemblée de section s'est tenue le 17 novembre 1990, au C.R.I., en présence de notre secrétaire national Yves BERCHOUX. Devant une bonne assistance, une minute de silence fut observée en souvenir de nos camarades PASSICOT, SCHACHMANN, DISSOUBRAY.

R. MOULLIERE, secrétaire, retraça l'activité de la section durant l'année écoulée. Il lança un appel aux adhérents pour amplifier l'action engagée sur nos droits. Il insista particulièrement sur le renforcement et proposa de poursuivre notre démarche auprès des « Amis de l'ANCAC ».

Maurice HENRY, trésorier, présenta un bilan financier très détaillé et positif. Yves BERCHOUX répondit avec précision à de nombreuses questions techniques et rappela le rôle important de l'ANCAC dans son combat pour la Justice et la Paix.

René LAGRANGE et Jimmy ROLLANDET reçurent la Croix du Combattant. Yves BERCHOUX remit ensuite la médaille d'honneur de l'ANCAC à DUCHASSIN Georges, FAUCILLON André, SUILLEROT Marcel, BOUGEOT Roger.

Nouveau Bureau :  
Président d'honneur : COUCHE Joseph. Président actif, secrétaire : MOULLIERE Robert. Trésorier : HENRY Maurice. Membres du Bureau : LAGRANGE René, FERRAUX Georges, LONGET Gilbert, CORREY Bernard, ROLLANDET Jimmy, ROUSSEL Henri, BOUGEOT Roger, FOURNIER André, ANDRE Camille, BECK Michel. Porte-drapeau : BRIDOUX André.

Un repas fraternel clôtura cette assemblée.

SOUSCRIPTION NATIONALE

7<sup>e</sup> LISTE ARRETEE AU 19 DECEMBRE 1990

INDIVIDUELS :

CHARLES (10), DEPRET (40), POTIER (40), BLANDIN (100), ARNAUD (100), CACHEUX (40), TELLER (40), BODIN (80), BOULET (30), FOURNIER (30), ROUGET (25), MAIGNE (20), GOUJON (50), LAMBERT (80), LAMY (350), COMBIER (200), MALBERT (5), BOZZA (50), CONESA (20), GAILLARD André (40), BRISSET (16), FABREGAT (25), MERENDA (8), CHANET (10), FAVREAU (50), VIOLLEAU (40), GAUBERT (40), MANSARD (50), LANOT (63), DENIS Charlotte (250), VIDAL (40), HARLAY (30), GRANDIN (50), BAUDELLOT (50), GUEDON (100), LOPEZ (50), BAUCHET (60), Mme SCHACHMANN (100), FUNES (15), BOUSIGE (20), BAPTIER (20), EVENAS (20), KRAWCZYK (20), MERCIER (30), GARCIA (20), SARLIN (30), PIBAROT (20), BOUVIER-DUHAMEL (15), CRUANAS (20), LACHOQUE (20), BERCHOUX (20), SCHACHMANN Rénée (100), IDOUX (8), Roy (5), PERRAUD (3).

SECTION :

DREUX (515), ST-MALO (50), BEDARIEUX (200), DAX (12), NOISY-LE-SEC (235,40), TOULON Secondaires (100), LA SEYNE (1.000), DIJON (500), PARIS SUD-EST (300), ORLEANS (300), TRAPPES (28), U.-D. SARTHE (500), LA ROCHELLE (300).

TOTAL DES SECTIONS	2.768,00 F
TOTAL DES INDIVIDUELS	4.040,40 F
TOTAL GENERAL 7 <sup>e</sup> LISTE	6.808,40 F
TOTAL GENERAL depuis JUIN 1989	29.621,35 F

Le Secrétariat et le Bureau National remercient les généreux donateurs pour l'intérêt qu'ils portent à notre journal, lien essentiel entre tous les adhérents de l'Association.  
N'oubliez pas que cette souscription est permanente.

CEUX QUI NOUS QUITTENT

<b>AVIGNON :</b> Mme TOSELLO Nelli. REYNAUD Louis.	<b>LIMOGES :</b> SACLEUX Emile.
<b>AURILLAC :</b> BARRANDON Rene. DUPONT Gaston.	<b>LYON :</b> Mme SERVAL.
<b>BREST :</b> GOUZIEN Hervé.	<b>MENTON :</b> AUCLAIRE Eugène.
<b>BRIVE :</b> GANTEIL Jean. GASTON Marie.	<b>MONTPELLIER :</b> DOUMERGUE Raymond.
<b>CANNES :</b> LAQUETTE Pierre. SEMPE Claude.	<b>MOULINS :</b> FROBERT Claudius.
<b>CHALONS/MARNE :</b> IGIER Pierre. NIVOIS André.	<b>NIORT :</b> GREGOIRE Prosper. GRIGNON Marcel.
<b>CHARTRES :</b> BIAIS Jean. DESIRE André.	<b>PARAY-LE-MONIAL :</b> Mme PAUTRAT Marguerite.
<b>CLERMONT-FERRAND :</b> NAVARON Aiphonse. PERRONNET Pierre.	<b>PARIS-NORD :</b> COULON Henri. LECAT Robert.
<b>EPERNAY :</b> LEHERLE Pierre. SCHMIDT Jean.	<b>PAU :</b> CALDADOUS Claude. CARMOUZE Jean.
<b>GIVORS :</b> DREVET Barthélémy.	<b>REIMS :</b> BODHUIN Pierre.
<b>ISOLES :</b> BOTIAUX Léon. CHATEL André. POISSON Lucien.	<b>ROANNE :</b> RIZZARDI Robert.
<b>LE MANS :</b> TROUILLET Auguste.	<b>ST-ETIENNE :</b> CHARBONNIER Guy. MARGUERITE Bernard.
<b>LA ROCHELLE :</b> BARGIER Gabriel. CHATELIN Pierre.	<b>ST-RAPHAEL-FREJUS</b> LEBREUIL Gaston.
	<b>TOULON SNCF :</b> MASSONI Claude.

Le lundi 12 novembre 1990, nous avons accompagné à sa dernière demeure Michel LISSANSKY

Le lundi 12 novembre 1990, nous avons accompagné à sa dernière demeure Michel LISSANSKY, membre honoraire de l'ARAC, président de l'UDAC de Paris, décédé dans la nuit du 5 au 6 novembre 1990, dans sa 83<sup>e</sup> année, à l'hôpital Lariboisière.

Un hommage émouvant lui a été rendu, en présence de sa famille, de nombreux camarades et personnalités, les drapeaux des associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la capitale.

Michel, qui a eu une conduite courageuse pendant la Résistance a été pendant toute sa vie au service de ses camarades de la Sécurité Sociale, des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, ce qui lui a valu d'être Chevalier de la Légion d'Honneur.

Nous conserverons en mémoire la figure de ce combattant dévoué et fidèle jusqu'au bout de son engagement pour l'homme de la paix.  
L'ANCAC était représentée par notre porte-drapeau national A. MINGUET ainsi que des adhérents de notre Association.

**« L'APPEL DU CHEMINOT ANCIEN COMBATTANT »**  
C.C.P. ANCAC PARIS 16.543.69 H PERMANENCE TECHNIQUE  
Mardi, de 14 heures à 17 heures.  
Le directeur de la publication : André DUFY — Directeur adjoint : Jean MARCHANDEAU  
N° Commission paritaire 497 D 73  
Imprimerie : SPEC, 46, 48, rue Turgot 87100 LIMOGES  
Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.

ORGANE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CHEMINOTS ANCIENS COMBATTANTS, RESISTANTS, PRISONNIERS ET VICTIMES DE GUERRE  
7, rue de Château-Landon - 75010 PARIS  
Tél. 42.85.12.13 - Métro : Château-Landon

RECRUTEMENT

La campagne de signatures du cahier revendicatif des droits à réparation doit amener certains à réfléchir, en particulier les Anciens Combattants en AFN qui attendent toujours l'obtention de la campagne double pour les fonctionnaires et assimilés.

Face aux différents ministères de tutelle, seule une organisation corporative peut débattre et obtenir l'égalité des droits à réparation avec l'appui de l'UFAC.

312 cheminots anciens combattants sont venus renforcer les rangs de l'ANCAC. Ces adhésions ont été réalisées par 68 sections et réparties comme suit : 95 (39-45), 201 (A.F.N.), 16 (veuves).

Alès (6), Amiens (1), Aurillac (5), Avignon (29), Bayonne (2), Béziers (3), Bordeaux (11), Brest (1), Brive (9), Cannes (1), Caen (2), Carcassonne (1), Cerbère (2), Châlons-sur-Marne (3), Chambly (8), Chartres (1), Cherbourg (3), Creil (1), Dijon (15), Dreux (1), Drôme-Ardèche (18), Givors (1), Grenoble (1), La Rochelle (8), Le Havre (3), Le Mans (7), Limoges (4), Lorient (12), Lyon (4), Mohon (1), Macon (4), Marseille (2), Montargis (4), Montauban (6), Montpellier (5), Moulins (2), Nantes (3), Nanterre (1), Narbonne (7), Nice (3), Nîmes (4), Niort (2), Noisy-le-Sec (1), Orléans (3), Paray-le-Monial (1), Paris-Est (3), Paris-Saint-Lazare (1), Paris-Nord (4), Paris-Sud-Est (3), Pau (2), Périgueux Chamiers (1), Perpignan (1), Reims (4), Roanne (3), St-Etienne (6), St-Raphaël (7), Saintes (17), Saumur (4), Sète (2), Sotteville (2), Tarbes (4), Thouars (1), Toulon SNCF (11), Toulouse (3), Trappes (5), Vitry-le-François (3), Isolés (9).

Nous demandons aux sections de faire parvenir de toute urgence, au siège national, les adhésions effectuées sans omettre de les ajouter sur leur listing qui remplace les volets "siège" et "section" des anciennes cartes.

TRÉSORERIE NATIONALE

La période de début d'année est généralement celle où se déroulent les Assemblées générales de sections et avec elles, le renouvellement des cartes de nos adhérents.

Le fonctionnement national dépend d'une bonne gestion financière. Il est donc indispensable que la trésorerie y occupe une place prépondérante.

La plupart des sections effectuent des versements ponctuels et leur situation vis-à-vis du siège national est régulière.

Ceci grâce à la conscience et à l'esprit de civisme de leurs trésoriers.

Cependant de lourdes charges de gestion continuent de grever notre budget.

En cette année 1991 qui verra la tenue de notre 27<sup>e</sup> Congrès national à Périgueux, le placement des bons de soutien constituera un excellent outil de propagande et une ressource supplémentaire indispensable face aux dépenses extraordinaires que nous devons couvrir.

Ces bons de soutien doivent être en la main de tous nos adhérents et de nos amis ; réglés très rapidement et les invendus retournés au siège pour le 1<sup>er</sup> mai 1991, afin de permettre le tirage des lots. Les listes des bons de soutien gagnants seront entre les mains des congressistes à Périgueux.

Continuons nos efforts pour procurer à l'ANCAC des finances saines et lui donner les moyens de poursuivre son activité au service des cheminots A.C. et V.G.

La souscription en faveur de notre journal « L'Appel » est ouverte en permanence. Tous les dons seront bien accueillis. Bonne Année à tous, à vos familles et bon courage !

OFFICE RÉPUBLICAIN des MÉRITES CIVIQUES et MILITAIRES

C'est le 17 novembre dernier que « Les Amis de l'O.R.M.C.M. » ont tenu leur Assemblée générale annuelle à Drancy. Après avoir adopté les comptes rendus d'activité et de trésorerie pour l'année 1990, la centaine de participants a apprécié la conférence faite par M. Roger BURDERON, historien, auteur de livres sur la guerre 39-45 et la Résistance.

Le thème était « Printemps - Été 40, défaite, résistance », la période de la « drôle de guerre », les raisons de la défaite des soldats pourtant désireux de lutter contre l'envahisseur nazi, défendant à peine notre sol comme dans la Somme ; la débâcle, les millions de prisonniers, le désarroi d'un grand nombre de Français après l'Armistice honteux de juin 40 et la prompt collaboration du gouvernement de Vichy de notre classe dirigeante.

Les prémices de la résistance ne tardèrent pas et les premières manifestations patriotiques organisées contre l'occupant, telle le 11 novembre 1940, la manifestation aux Champs-Élysées des étudiants, les premières arrestations, les premiers fusillés...

Cette conférence fut d'un très grand intérêt pour l'assistance tout entière. Après la remise d'Etoiles de l'O.R.M.C.M. à diverses personnalités, dont les acteurs de ces premiers actes de résistance, ce fut l'hommage au Monument de la Déportation érigé par la ville de Drancy.

Drancy, dernière halte sur le chemin des camps de la mort pour des milliers d'enfants, de femmes, d'hommes dont le seul crime était d'être « juif ». Souvenons-nous de la grande rafle des 16 et 17 juillet 1942, organisée par les services de la préfecture de police, 13.000 personnes furent arrêtées. Leur parcours : Vélodrome d'hiver à Paris, Drancy, Auschwitz, chambres à gaz... Les coupables n'ont pas encore payé... et continuent de vivre impunément... Le drapeau national de l'ANCAC rendit les honneurs à ces martyrs.

Puis ce fut le traditionnel repas, très apprécié de tous les participants.

PROMOTION DU 11 NOVEMBRE 1990

Sur décision du Conseil de la Reconnaissance Républicaine du 9 octobre 1990, parmi les membres de l'ANCAC, les camarades suivants ont été promus :

Etoile de BRONZE : BORIE Jean (Brive) - BOULET René (Tarbes) - CALMETTES Michel (Bordeaux) - PARONNAUD Jean-Claude (Pau).

Etoile d'ARGENT : DEVISMES Jacques (Arras) - ROUGET Gérard (Paris-Nord).

Etoile d'OR : GOBRON Gérard (Marseille) - MARCHANDEAU Jean (Reims).

Nous leur présentons nos sincères félicitations.

LES RECIPIENDAIRES qui désirent être décorés lors du Congrès national de Périgueux SONT INVITÉS A SE FAIRE CONNAITRE RAPIDEMENT au siège national.

Emile GAILLARD

Robert BERTAGNE n'est plus

Robert BERTAGNE né le 24 mars 1920 à AMIENS Ex-employé au service électrique signalisation de la SNCF, Résistant, décédé le 2 novembre 1990.

Engagé dans les F.F.I. le 1<sup>er</sup> janvier 1942, démobilisé le 3 septembre 1944, il appartenait au Front National et au F.T.P.F.

Pendant cette période, il a participé à 10 sabotages de lignes et câbles téléphoniques, 11 déraillements, un transport d'armes et d'explosifs de 400 kg entre Amiens et Abbeville, l'attaque de la prison d'Abbeville qui permit la libération de 161 prisonniers dont 4 condamnés à mort pour actes de sabotage, la complète destruction de la sous-section et de l'usine des eaux en gare d'Abbeville.

Nommé lieutenant honoraire de l'armée de l'air, membre du Comité local de la Libération, il a été con-

ser municipal d'Amiens du 21 septembre 1944 au 12 mars 1945.

En 1984, a été nommé membre du Conseil départemental des A.C. et V.G. de la Somme — dans les Commissions d'action sociale et des Pupilles de la nation, dans la Commission pour l'attribution des diplômes des porte-drapeau.

— Conseiller national suppléant de l'ANCAC.

Il était titulaire des décorations suivantes :

- Chevalier de la Légion d'Honneur
- Chevalier de l'Ordre National du Mérite
- Médaille de la Résistance
- Croix du Combattant Volontaire
- Médaille du Combattant Volontaire de la Résistance
- Croix du Combattant
- Etoile d'Or de l'O.R.M.C.M.



Ses obsèques ont eu lieu le 6 novembre en présence d'une foule nombreuse et trois discours ont été prononcés relatant ses activités tant militaires que sociales.

# BERNARD SCHACHMANN

(Suite de la page 1)

Lors de la cérémonie d'hommage rendu au cimetière parisien de Pantin, le mardi 6 novembre 1990, en présence de la famille, du secrétariat national et membres de l'ANACAC, des représentants du monde ancien combattant et de nombreux amis et camarades de la gare de l'Est, du 10<sup>e</sup> arrondissement, de Paris, l'éloge funèbre fut prononcé par André LAMY, président général honoraire de l'Association nationale des cheminots anciens combattants, résistants, prisonniers et victimes de guerre.

"Le 31 octobre, le cœur généreux de notre camarade Bernard SCHACHMANN s'est arrêté de battre. Après avoir porté hautement l'honneur de vivre, il est passé sur l'autre rive voir si vraiment brille une étoile. Oh ! Bernard combien il m'est pénible d'admettre que tu nous as quittés.

Combien il m'est pénible de m'exprimer devant cette tombe ouverte, face à notre chère Léone, à ses enfants, à sa famille, face à vous tous, amis et camarades venus si nombreux en communion de pensée et d'affliction avec tant d'autres éloignés par l'âge ou la maladie.

Oh ! Bernard, je sais bien que tu n'aimais guère ce genre de tradition formelle d'accompagnement des compagnons disparus. Tu disais souvent que les grandes douleurs étaient muettes. Et pourtant, il faut, pardonne-moi, laisser parler mon cœur et poser la pierre noire en ce jour de deuil où nous souffrons tant.

— Notre bon compagnon aura vu le jour le 13 octobre 1914 en cette période de l'histoire contemporaine, ce début de siècle où des millions d'êtres humains avaient déjà rendez-vous avec la mort.

Sa jeunesse sera marquée par les luttes ardentes contre la menace fasciste, la montée du racisme et de l'antisémitisme mais aussi par l'extraordinaire épanouissement du Front Populaire et du Mouvement ouvrier.

— Après la défaite de 40, il sera de ceux qui, durant l'occupation nazie allaient sans qu'aucune autorité ne l'y appelle, s'engager dans la lutte à mort contre la bête immonde.

— D'abord sous-lieutenant, chargé de mission dans un réseau des F.F.C. (Forces françaises combattantes) il rejoindra les Francs-tireurs et partisans français (F.T.P.F.), la libération le trouvera capitaine responsable de la sécurité pour le Lot-et-Garonne.

Ce poste lui aura été confié par notre regretté camarade Casimir LUCIBELLO (alias colonel LABORDE) chef interrégional des F.T.P.F. qui deviendra par la suite président de l'Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC).

— Grâce à ces hommes qui furent les rassembleurs et les entraîneurs de ceux de ma génération, la Résistance a triomphé après quatre années de combats et de périls sans précédent.

— Ses pairs lui avaient décerné la médaille d'honneur (Or) de l'Association nationale des cheminots anciens combattants (ANACAC) l'étoile d'Or de l'Office républicain des mérites civiques et militaires (O.R.M.C.M.) et la médaille d'honneur de la Fédération internationale des Résistants (F.I.R.).

— A la gare de l'Est et dans le quartier où il passera toute sa vie, il laissera le souvenir d'un délégué syndical respecté et écouté, d'un militant compétent et efficace, d'un citoyen dévoué au bien public.

— Membre de la Confédération générale du travail (C.G.T.) et du Parti communiste français (P.C.F.), il n'y mâchera jamais ses mots lorsque telle ou telle attitude lui semblera incompatible avec la haute idée qu'il se faisait de son idéal et de ses devoirs.

— Défenseur des cheminots et du Chemin de fer, il fut également assesseur à la Commission de première instance de la Sécurité Sociale de Paris.

Là aussi, il se considérait tout à la fois défenseur des salariés et rouage nécessaire d'une institution essentielle à la Nation.

— Conseiller national de l'ANACAC, il accepta la responsabilité de secrétaire général de l'Union des Résistants lorsque l'âge et les séquelles de la déportation en éloignèrent notre estimé camarade Raoul FLORIS.

Siégeant à ce titre au secrétariat national de l'association, il accédera ensuite au Conseil général de la Fédération internationale des Résistants.

— Bernard était le type même du militant ouvrier parisien dans son physique rond, avenant, dans sa parole si chaleureuse, si directe, toute émaillée d'aphorismes plaisants ou de piquantes réflexions philosophiques. C'était un remarquable orateur et tout son être respirait un humanisme profond.

— Bernard fut pour moi un camarade, un conseiller, un complice de bien des combats.

Je n'ai cessé d'être émerveillé par son intelligence, son érudition et ses qualités humaines où se mêlaient la passion et la tolérance.

Il bannissait la haine dont le racisme est l'expression la plus abjecte.

— Lors de notre dernière rencontre, en juillet dernier, dans cet appartement de la rue Hittorf où chaque centimètre carré porte la marque d'un amoureux du foyer familial, nous avions confronté une fois de plus nos points de vue, exprimé nos appréhensions face à l'incroyable accélération de l'Histoire, à la remise en cause de bien des certitudes.

— Nous étions convenus, malgré tout de ne jamais abandonner ceux qui croient aux lendemains qui chantent, au progrès et au bonheur de l'Homme.

— Depuis les longs mois où la maladie l'avait de nouveau frappé, il m'avait personnellement habitué à lui résister et à la combattre avec une force hors du commun.

La lucidité et le courage dont il aura fait preuve dans ce dernier combat témoignent véritablement de l'homme qu'était Bernard.

— De le garder dans notre mémoire ne réparera pas la perte que nous ressentons si douloureusement.

Chère Léone, nous savons l'immense douleur qui est la tienne, celle de tes fils Alain et Claude, de toute votre famille.

Puisse notre affectueuse sympathie et notre solidarité fraternelle vous aider à supporter cette cruelle déchirure.

Adieu Bernard, nous t'aimons.

# LES YEUX DU SOUVENIR

## SIL'ECHO DE LEUR VOIX FAIBLIT NOUS PÉRIRONS

Avec le N°244 de "L'APPEL", nous avons ouvert une rubrique intitulée "Les yeux du souvenir" rappelant des faits d'armes de la Résistance au plan local et peu connus à l'échelle nationale. Vos récits doivent se rapporter à des faits en relation avec la "bataille du rail" ou impliquant des cheminots.

Après Prigonrieux dans le Bergeracois, nous survolons aujourd'hui la Forêt de Mervent dans la région fontenaisienne.

A vos souvenirs, vos recherches de documents ! A vos plumes ! Nous attendons vos envois !

La rédaction



## L'ATTAQUE DU MARQUIS DE LA CORNELIÈRE (Vendée)



René BLANDIN

Le 15 mars 1944, le Conseil national de la Résistance (C.N.R.) adopte à l'unanimité un programme où la Résistance française se définit elle-même ainsi : "Née de la volonté ardente des Français de refuser la défaite, la Résistance n'a pas d'autre raison d'être que la lutte quotidienne sans cesse intensifiée".

Avec un fait d'armes vendéen, nous l'appréhendons aujourd'hui dans sa phase de maturité lorsque la petite flamme est devenue brasier.

Mais que de courage et de sacrifices pour la garder en vie !

Ainsi, sur la plaque commémorative des cheminots de la Roche-sur-Yon, "Morts pour la France" figure le nom d'un ancien conseiller national de l'ANACAC d'avant-guerre, Gabriel BRIN.

Ce brave camarade figure au martyrologe de la Vendée comportant notamment 166 fusillés, massacrés, tués au combat dans le département, 244 déportés en camps de concentration nazis dont 9 cheminots (147 ne revinrent pas de même que 46 déportés du travail).

Nous sommes en août 1944. Juin et juillet ont vu s'intensifier les opérations de guerrilla sur toute la Vendée singulièrement contre le XI<sup>e</sup> corps d'armée allemand en retraite vers le nord-est. Le débarquement réussi, l'offensive alliée se développe. Mais, entre Loire et Gironde, les Forces Françaises de l'Intérieur ne devront, tout un temps, compter que sur elles-mêmes. Le 4 août, celles de Vendée sont officiellement placées sous les ordres du commandant BAFFERT, alias David, transfuge d'Aix-en-Provence où il était traqué par la gestapo. Répar-

tis en 35 camps, 3362 FFI harcèlent l'ennemi en déroute mais toujours aussi barbare. Ils récupèrent ici et là armes et explosifs qui font cruellement défaut (Cheffois, St-Martin-sous-Mouzeuil). Organisant des sabotages à répétition (Bressuire, la Châtaigneraie), ils provoquent coupures de voie et déraillement visant les convois de matériel militaire (Fontenay-le-Comte, Velluire).

C'est pour tenter de se dégager que 300 hommes et blindés hitlériens attaquent, le 17 août, le marquis de la Cornélière, en forêt de Mervent-Vouvant, au nord de Fontenay-le-Comte. Ce groupe, sous les ordres du lieutenant BAUDRY est composé d'une centaine d'hommes dont une quarantaine de recrues ayant rejoint le camp un ou deux jours auparavant. Malgré l'insuffisance de leur armement et une organisation sommaire, ces braves F.T.P.F. vont résister à l'ennemi qui va même s'entretuer dans la forêt profonde jusqu'à ce que le combat tourne à l'avantage du marquis. L'Etat-Major des F.T.P.F. fera état de 44 morts chez l'assaillant qui aura 5 officiers blessés dont 4 grièvement. Les maquisards déploreront, quant à eux, la mort de cinq des leurs et d'un non-combattant, Gustave GOUIN, de Vouvant, venu payer un achat de litière de feuilles à la maison forestière de La Cornélière.

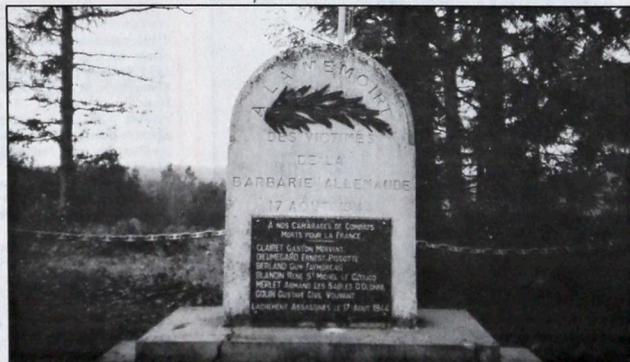
Les cinq francs-tireurs qui ont laissé leur vie sont : Gaston CLARET, de Mervent ; Ernest DIEUMEGARD, de Pissotte ; René BLANDIN, de St-Michel-le-Cloucq (frère de Gilles BLANDIN, notre secrétaire-général honoraire) ; Armand MERLET, des Sables-d'Olonne ; Guy BERLAND, de Faymoreau. Ce dernier, blessé, fut torturé avant d'être abattu.

Le 17 septembre 1944, la Vendée est libre. Ses fils insurgés vont devenir soldats du 93<sup>e</sup> R.I. reconstitué. Des dizaines d'entre-eux vont encore mourir pour la France sur le front des poches de La Rochelle et de Pornic.

"Simples et humains, ils ont donné volontairement leur vie pour qu'au-delà de la victoire des armes un sens nouveau soit donné aux idées de liberté et de démocratie".

Chaque année, le 17 août, les familles et les amis des disparus, ainsi que les autorités civiles et militaires vont se recueillir à la stèle de La Cornélière et au Monument aux morts de Mervent.

André LAMY  
Président-général honoraire



Stèle funéraire de Fontenay-le-Comte

# APPEL pour une déclaration universelle du droit de l'homme à la paix

Au cours de ce XX<sup>e</sup> siècle, l'Humanité s'est transformée. Un milliard et demi d'hommes et de femmes peuplaient la terre au début du siècle. Ils seront six milliards en l'an 2000.

Ils ont pris conscience que la planète est leur domaine commun. Ils la parcourent à des vitesses multipliées. A tout moment, ils peuvent communiquer avec tout point du globe pour le meilleur comme pour le pire.

Les savants ont mis à la disposition des hommes des sources d'énergie nouvelles ; leurs recherches ont fait reculer la maladie, la souffrance, la mort.

Mais l'Humanité a accumulé des engins de destruction capables de la détruire des milliers de fois. Les armes nucléaires, chimiques ou bactériologiques ont fait mourir hommes et femmes tandis que la nature était ici ou là, détruite. Dans cette humanité en expansion, des millions meurent encore de famine et d'autres fléaux. Les fruits du progrès sont encore réservés à une minorité : sur notre terre, les hommes ne sont égaux ni devant la mort ni devant la vie.

Au cours de ce siècle, l'Humanité a connu deux guerres mondiales. Nous avons compris que les civilisations ne sont pas immortelles. Nous avons aussi découvert que la démocratie n'est jamais définitivement acquise : les règles internationales régissant les relations des nations entre elles peuvent être bafouées ; les droits reconnus aux individus de vivre, de penser, de travailler librement peuvent être violés, au nom d'une supériorité revendiquée par quelques hommes pour leur race, leurs richesses ou leurs idées. Le génocide, la réduction de peuples entiers à de nouvelles formes d'esclavages en sont le prix à payer. Nous avons enfin découvert qu'au nom de la liberté, des cités entières peuvent être rayées de la carte, annonce d'une apocalypse où vainqueurs et vaincus seraient destinés à la même mort, celle de la terre entièrement ravagée par l'hiver nucléaire.

Au terme de ce siècle, tout est à repenser dans les rapports humains entre les nations. Hier, quel qu'en soit le prix, des hommes qui décidaient la guerre pouvaient en espérer des avantages matériels ou moraux qui en légitimaient le risque ; aujourd'hui aucun risque ne peut être ainsi calculé. Tout meurtre devient un suicide. La prétention à la puissance interdit le recours à la force dès lors que celui-ci engage forts et faibles dans un même néant.

Une nouvelle lucidité s'impose avec la conscience pour l'humanité tout entière des périls d'un recours à la force. La Paix n'est pas seulement absence de guerre, elle est construction permanente de rapports entre individus et entre groupes tels que leurs différends ne soient plus source de violence mais source de dynamisme, de progrès et d'enrichissements mutuels. La démocratie en devient le cadre naturel où la Paix est un droit que chacun, individu, peuple, nation, humanité entière se reconnaît pour soi-même.

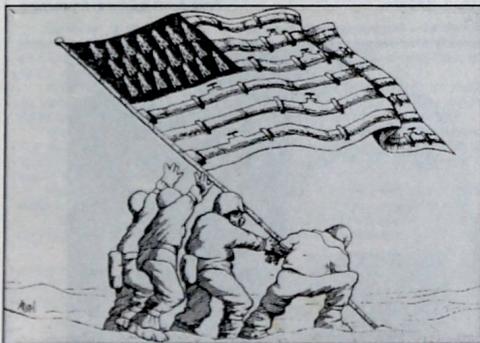
C'est pourquoi le moment est venu qui impose à la conscience universelle de déclarer la paix comme un droit fondamental et inaliénable de l'homme.

Quarante ans après la déclaration universelle des Droits de l'Homme, déclarer la Paix comme droit de l'homme :

- c'est donner leur fondement véritable à l'ensemble des institutions internationales,
- c'est garantir la sécurité et le développement par le désarmement,
- c'est deux cents ans après la révolution française, refuser toute atteinte individuelle et collective aux droits de l'Homme et du Citoyen, c'est conquérir des droits nouveaux.

Affirmer que la Paix est un droit de l'Homme, c'est renoncer à la violence sous toutes ses formes.

Affirmer que la Paix est un droit de l'Homme, c'est choisir la vie, choisir la Liberté, choisir l'embellissement de la terre, c'est choisir l'Humanité et ses espérances.



Au début du siècle, Anatole France formulait cet adage non dénué de bon sens : "On croit mourir pour la patrie, mais on meurt pour les industriels !". Mourir pour les pétroliers n'est pas un sort plus beau !

## Le message de François CHAUMETTE

### Je dis NON

François CHAUMETTE est comédien. C'est aussi l'un des premiers signataires de l'appel contre la guerre du Golfe. Une tournée en province l'a éloigné, pour quelques temps, de la capitale. "Empêché" de manifestation parisienne et de participation au meeting du 7 décembre, à la Mutualité, il a fait parvenir aux organisateurs le message suivant :

"Non, non.

Parce que je ne crois pas que la violence, même et surtout si on en a les moyens, soit une réponse intelligente à une autre violence ;

Parce que je ne crois pas que l'on ait le droit de sacrifier des jeunes hommes pour défendre les intérêts du capital international ;

Parce que je crois qu'en France, on a plus besoin de moyens pour combattre l'analphabétisme, l'inégalité et la misère, que de faire la guerre ;

Parce que je crois à la création plus qu'à la destruction ;

Parce que je crois que la vie est préférable à la mort ;

Je dis non à la guerre, non, non".

## Si la mémoire nous fait défaut...

N'oublions jamais la terrible leçon que nous a léguée le pasteur NIEMOLLER, interné par Hitler de 1938 à 1945 :

"Lorsque les nazis vinrent chercher les communistes.

Je me suis tu... je n'étais pas communiste.

Lorsqu'ils ont enfermé les sociaux démocrates.

Je me suis tu... je n'étais pas social-démocrate.

Lorsqu'ils ont déporté les juifs. Je me suis tu... je n'étais pas juif.

Lorsqu'ils ont cherché les catholiques.

Je n'ai pas protesté... je n'étais pas catholique.

Lorsqu'ils sont venus me chercher.

Il n'y avait plus personne pour protester".

## L'APPEL des CENT

Dans le cadre de la prochaine négociation du "traité d'interdiction partielle des essais nucléaires" le 7 janvier 1991 à New York, réitére "sa demande au gouvernement français de signer ce traité comme l'ont fait les autres grandes puissances, ainsi que la plupart des pays représentés à l'ONU, et de se rendre à New York pour soutenir la proposition d'interdiction totale des essais nucléaires". L'Appel des cent souligne, par ailleurs, dans un communiqué que "l'accord de désarmement conventionnel conclu par les participants au sommet de la CSCE répond aux aspirations pacifiques des peuples de notre continent et encourage tous les pacifistes du monde à persévérer dans leur lutte".

# NON A LA GUERRE ! TOUS ENSEMBLE POUR LA PAIX

Notre association, avec tout le monde des anciens combattants, nous ne pouvons rester indifférents devant les événements du Golfe. L'invasion du Koweït par l'Irak est pour notre association inacceptable. Le déploiement du corps expéditionnaire sans précédent depuis la guerre du Viêt-Nam et de l'Algérie, sonne comme une alerte.

La France est en première ligne avec des milliers d'hommes de troupe avec un armement impressionnant. L'Amérique, avec près de 400.000 soldats, une force de frappe, une flotte imposante et d'après certaines rumeurs, des "pershing" à tête nucléaire.

Le corps expéditionnaire français dans le Golfe, en Arabie Saoudite, avait comme mission "de protéger et assurer la sécurité de nos ressortissants".

Or, l'Irak vient de libérer tous nos otages et ceux-ci viennent de retrouver la France et leurs familles.

Alors, le corps expéditionnaire français n'a plus de raison de rester dans cette zone. Il faut d'urgence les désengager et rapatrier nos troupes.

Mais que fait la France ?

Elle envoie encore des troupes en renfort !

Le chef de l'Etat, le Président de la République François MITTERRAND est toujours dans "sa logique de guerre". Quarante Américains et Français ont déjà été tués en manœuvre par accident.

Trois soldats Français ont été faits prisonniers en Irak au cours d'une patrouille de reconnaissance.

Assez de jouer avec le feu !

La "logique de Paix" doit triompher.

Notre association a toujours œuvré pour la Paix, le désarmement, nous sommes en parfaite identité de vue avec l'Appel des Cent.

Aujourd'hui, la sécurité de chaque pays étant subordonnée à celle de tous, la seule solution de nature à garantir le droit à la vie c'est le désarmement général, à commencer par le nucléaire.

Mettre en application les principes de la Charte des Nations Unies et de la Charte internationale des Droits de l'Homme, en particulier, l'interdiction du recours à la force pour le règlement des différends internationaux et l'obligation de rechercher des solutions :

- par voie négociée entre les parties,
- par tout autre moyen de règlement pacifique,
- le droit de chaque être humain à la Paix, à la Dignité, aux Libertés.

La Paix, c'est l'affaire des peuples. Nous saluons les dizaines de milliers de parisiens et ceux de plusieurs grandes villes qui ont manifesté le samedi 20 octobre pour la Paix, contre la guerre, pour le retrait des troupes du Golfe et pour une solution négociée.

Nous récusons la fatalité de la guerre. Avec notre Association, nous affirmons la volonté de contribuer à bâtir un monde de vie, de progrès et de justice, dans le respect de la liberté et de la dignité humaine.

N'attendons pas le retour des cercueils pour faire triompher la Paix.

Il faut agir avant qu'il ne soit trop tard.

Il faut, au plus tôt, négocier avec la volonté d'aboutir.

Nous attendons du gouvernement de la France qu'il prenne ou appuie toutes les initiatives internationales allant dans le sens de la raison.

Non à la guerre du pétrole !

Tous ensemble pour la Paix.

## HALTE AUX ESSAIS NUCLEAIRES

Représentants des pacifistes de tous les continents réunis à Paris, le 14 septembre 1990, nous alertons l'opinion publique sur les périls que la crise du golfe arabo-persique fait peser sur la paix du monde. Le déclenchement d'un conflit pourrait dégénérer en apocalypse nucléaire.

Les tensions actuelles soulignent l'urgence nécessaire de construire un nouvel ordre mondial de la paix. Une première mesure radicale s'impose : l'arrêt des essais nucléaires, la reprise immédiate et une conclusion rapide des négociations sur le désarmement nucléaire en vue d'éliminer toutes les armes nucléaires.

Au nom du droit de l'homme à la paix, nous demandons solennellement aux gouvernements des nations nucléaires d'en finir avec ces expériences ruineuses et dangereuses.

Nous appelons les hommes et les femmes de tous les pays à s'associer à cette exigence.

Pour devenir un état permanent et irréversible la paix a besoin de toutes les bonnes volontés. Formons autour d'elle la chaîne universelle de l'amitié et de la solidarité de tous les terriens.

## A NOS PORTE-DRAPEAU

Présent à tout moment debout sans lassitude.

Présent par tous les temps, c'est le porte-drapeau.

Se dévouer sans cesse pour lui, c'est l'habitude.

Quand il était au front il risquait sa peau...

Ses amis de combat lui ont confié la tâche

D'être un Ambassadeur qui fait autorité,

Sa modestie voudrait oh non point qu'il se cache

Mais paraître un peu moins ; il l'aurait souhaité.

Dis-toi camarade que tu détiens la charge

D'insuffler la ferveur aux publics accourus

Rappelant à chacun et quel que soit son âge

Qu'on paie sa liberté par dangers encourus.

Tu as été choisi pour porter notre emblème

Tu peux être très fier, toujours au premier rang

En déployant bien haut ce drapeau que tu aimes,

Il symbolise aussi ceux qui ont versé leur sang.

Robert MATAT

La Cohorte (novembre 1990)

## HOMMAGE A HENRI NOGUERES

Une cérémonie a eu lieu hier devant le siège de la Ligue des droits de l'homme, à Paris, en hommage à Henri NOGUERES décédé le 15 novembre. Le chef de l'Etat a adressé à tous les membres de la Ligue des droits de l'homme un message de condoléances. Yves JOUFFA, l'actuel président, a, au cours de son allocution, évoqué la vie de militant d'Henri NOGUERES qui fut président de la Ligue de 1975 à 1984. Il a également salué son passé de résistant, ainsi que sa "rigueur morale intransigeante à l'égard de tous les pouvoirs".